

	Fédération Française de Badminton Comité départemental du Calvados Règlement du Tournoi d'Ouverture Jeunes	Entrée en vigueur : 25/06/2026
---	---	---

Lieu : Saint-Pierre sur Dives

Date : Dimanche 13 septembre 2026

Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre : Steven HONORE

Assisté du GEO : DUVAL Matthieu

N° de tournoi : 2600840

ARTICLE 1. Généralités

Le Tournoi d'Ouverture Jeunes est une compétition organisée pour les jeunes par le comité départemental du Calvados.

Le Tournoi d'Ouverture Jeunes est ouvert prioritairement aux jeunes du comité du Calvados puis aux joueurs des autres comités.

Seuls les joueurs licenciés à la FFBaD, et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours sont autorisés à participer au tournoi d'ouverture jeunes.

Les joueurs doivent être licenciés à la date limite d'inscription.

ARTICLE 2. Critères de participation

Le Tournoi d'Ouverture Jeunes est ouvert des catégories minibads à juniors.

Le nombre de joueurs dépend du nombre de matchs possible dans le gymnase où se déroule la compétition.

Les meilleurs joueurs de chaque catégorie sont retenus.

En cas de surnombre d'inscriptions, l'organisateur retient les joueurs en tenant compte des indications ci-dessous :

- Le ranking national dans leur catégorie d'âge
- Le CPPH

ARTICLE 3. Inscriptions

	Fédération Française de Badminton Comité départemental du Calvados Règlement du Tournoi d'Ouverture Jeunes	Entrée en vigueur : 25/06/2026
---	---	---

Les joueurs s'inscrivent directement sur Badnet avant le samedi 5 septembre 23h59.

Le CPPH de référence est celui édité 10 jours avant la compétition pour sélectionner les joueurs.

Une liste de remplaçants est établie si le nombre d'inscrits est trop important.

Pour toute question contacter Matthieu DUVAL : cadre.codep14@gmail.com

Tout joueur peut s'inscrire dans 1 tableau de simple.

L'organisateur et les JA peuvent autoriser le regroupement des tableaux en intergenre

Le coût de l'inscription est de 5 € par joueur.

Les droits d'inscription ne sont pas encaissés en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils seront remboursés pour cas de force majeure (blessure, maladie, raison personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée dans un délai de 5 jours après la compétition (certificat médical, attestation scolaire ou professionnelle...)

Tout joueur mineur doit être accompagné par un adulte référent.

ARTICLE 4 : Constitution des tableaux

Le tirage au sort sera effectué le 7 septembre 2027.

L'envoi des convocations sera réalisé le 7 au soir au plus tard.

Le CPPH sera favorisé pour la constitution des tableaux afin de constituer des séries homogènes sans prendre en compte l'âge. Les tableaux pourront être en intergenre.

Le nombre de matchs joués sera priorisé en ne surchargeant pas l'échéancier.

L'objectif sera de faire un nombre de match quasi-identiques pour l'ensemble des joueurs, indépendamment du résultat.

Les têtes de série sont déterminées à l'aide du CPPH établi 10 jours avant la compétition.

La convocation est envoyée sera consultable sur le site de Badnet.

ARTICLE 5. Déroulement de la compétition

	Fédération Française de Badminton Comité départemental du Calvados Règlement du Tournoi d'Ouverture Jeunes	Entrée en vigueur : 25/06/2026
---	---	---

Le tournoi se joue sur un terrain

Toutes les catégories seront convoquées le dimanche pour un début de la compétition à 9h30, et un dernier match lancé avant 17h.

Les volants sont à la charge des joueurs :

- Volants plumes pour toutes les Catégories.
- Le volant officiel est le RSL N°3 Pro

Ils doivent être fournis à égalité pas les joueurs.

Deux conseillers sont autorisés pour chaque joueur.

Le conseil aux joueurs entre les points et lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est appliqué conformément aux dispositions nationales.

Le Juge-Arbitre de la compétition sera :

L'organisation de la buvette sera attribuée au club qui accueillera.

ARTICLE 6. Récompenses

Pas de récompense prévues pour cette compétition.

ARTICLE 7. Forfaits

Tout joueur s'inscrivant à cette compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par mail à la Ligue et à l'organisateur de cette compétition dans les plus brefs délais.